

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles  
maternelles et élémentaires  
S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Education Nationale

Châlons en Champagne, le 4 juin 2007

Inspection Académique  
de la Marne

I.E.N.A.

Référence  
JC/TR n°0282.2006.2007

Affaire suivie par  
Jacky CREPIN

Téléphone  
03.26.68.61.16

Télécopie  
03.26.21.25.39

Mél.  
ce.0511557r@ac-reims.fr

Cité Administrative Tirlet  
51036 Châlons-en-Champagne  
cedex

**Objet : Les « jeux » dangereux et les pratiques violentes.**

Le « jeu du foulard » et les pratiques violentes assimilées semblent connaître un regain d'actualité et par voie de conséquence nous interpellent quant à nos responsabilités au double plan de la prévention et de l'action.

Dans ces conditions, j'attire votre attention sur la nécessité :

- De vous référer à la brochure Eduscol : « les « jeux » dangereux et les pratiques violentes (prévenir, intervenir, agir) d'avril 2007, en ligne sur le site départemental : <http://www.ac-reims.fr/ia51/>, rubrique « nouveautés » dans laquelle vous trouverez un descriptif des actes, des indications relatives aux signes susceptibles d'alerter l'ensemble des adultes de la communauté éducative, ainsi que des modalités de prévention et d'intervention.
- Le cas échéant, en application de la circulaire DGESCO du 16 août 2006 sur la lutte contre la violence (B.O. n° 31 du 31 août 2006) de procéder aux signalements auprès des autorités, sans oublier de m'en informer par les voies habituelles.
- D'informer vos équipes et tous les adultes qui sont amenés à intervenir dans votre école.

En cas de besoin, vous pourrez contacter votre I.E.N. de circonscription qui se rapprochera des services académiques (I.E.N.A.).

**L'INSPECTEUR D'ACADEMIE**



**Elisabeth MONLIBERT**